

L'an deux mil vingt-et-six, le 23 avril à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15			
Présents : 12			
Votants : 14			
Votes	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

Étaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, M. Alexandre CHASSAT, Mme Noémie CHARTRIN, M. Vincent CERISIER, Mme Emmanuelle FAUTREL, M. Bruno MARTIN, Mme Émilie BORGET, M. Alexis BERJONNEAU, Mme Valérie SPOTO, M. Stéphane THOULISSE.

Étaient excusés : M. Aurélien THABUTEAU, Mme Cindy VILLEMOND, Mme Aurore GERMANEAU.

Étaient absents :

Procurations :

M. Aurélien THABUTEAU donne procuration à Mme Noémie CHARTRIN ;
Mme Cindy VILLEMOND donne procuration à Mme Gisèle THEUTTHOUNE

Noémie CHARTRIN a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Délibération relative à la création et à la composition des commissions municipales

Le Maire rappelle que conformément à l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

L'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif au vote du bulletin secret pour la désignation des membres, toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De ne pas recourir au vote à bulletin secret,
- Procède à la création et composition de délégués auprès des commissions communales ci-dessous.

AR Prefecture

Mairie d'ANTIGNY – 42 Place de la Mairie – 86310 ANTIGNY

Téléphone : 05.49.48.04.49

mairie@antigny86.fr

086-218600062-20260423-23042026_18-DE
Reçu le 04/05/2026

Voirie	7	Vincent LAUER, Christophe LEFOULON, Gisèle THEUTTHOUNE, Alexandre CHASSAT, Noémie CHARTRIN, Stéphane THOULISSE, Vincent CERISIER
Travaux bâtiments et matériels	8	Vincent LAUER, Christophe LEFOULON, Gisèle THEUTTHOUNE, Alexandre CHASSAT, Noémie CHARTRIN, Stéphane THOULISSE, Vincent CERISIER, Alexis BERJONNEAU
Communication	8	Vincent LAUER, Christophe LEFOULON, Gisèle THEUTTHOUNE, Alexandre CHASSAT, Noémie CHARTRIN, Stéphane THOULISSE, Bruno MARTIN, Emmanuelle FAUTREL
Contrôle des listes électorales	3	Alexis BERJONNEAU, Remy BERTHON, Gérard BODIN
Urbanisme et environnement	9	Vincent LAUER, Christophe LEFOULON, Gisèle THEUTTHOUNE, Alexandre CHASSAT, Noémie CHARTRIN, Vincent CERISIER, Emmanuelle FAUTREL, Alexis BERJONNEAU, Bruno MARTIN
Finances	6	Vincent LAUER, Christophe LEFOULON, Gisèle THEUTTHOUNE, Alexandre CHASSAT, Noémie CHARTRIN, Alexis BERJONNEAU
École publique, privée et petite enfance	7	Vincent LAUER, Christophe LEFOULON, Gisèle THEUTTHOUNE, Alexandre CHASSAT, Noémie CHARTRIN, Bruno MARTIN, Aurore GERMANEAU
Sécurité et personnes âgées (DICRIM, PCS, etc...)	8	Vincent LAUER, Christophe LEFOULON, Gisèle THEUTTHOUNE, Alexandre CHASSAT, Noémie CHARTRIN, Bruno MARTIN, Valérie SPOTO, Alexis BERJONNEAU

PCS : Plan Communal de Sauvegarde

DICRIM : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Fait à ANTIGNY, le 24 avril 2026

La secrétaire de séance,
Noémie CHARTRIN



Le Maire,
Vincent LAUER

